



Gimont, le 11 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Citoyenneté : Face à la crise démocratique, le Département du Gers met en place une Commission Consultative Citoyenne

Dans le Gers, la majorité départementale poursuit son ambition de rapprocher les citoyens de l'action publique.

« Alors que l'abstentionnisme continue de progresser, il est nécessaire d'agir pour préserver la confiance en notre démocratie, et mener des politiques adaptées aux besoins des citoyens. La Commission Consultative Citoyenne sera la représentation des attentes des Gersoises et des Gersois et permettra d'orienter les actions de la collectivité au plus près des besoins du territoire. » - **Philippe Dupouy, Président du Département du Gers.**

Cette démarche a débuté en 2018, avec le Budget Participatif Gersois, 1^{er} budget participatif à l'échelle départementale, dont l'objectif est de permettre aux citoyens de déterminer l'utilisation d'une partie du budget d'investissement du Conseil départemental.

Un succès rassemblant plus de 80 000 votants, et permettant à 150 projets de naître au plus près des besoins du territoire (outils de dépollution des cours d'eau, espaces de protection de la biodiversité, équipements sportifs...).

La Commission Consultative Citoyenne, c'est quoi ?

En offrant une nouvelle méthode de participation, la Commission Consultative Citoyenne est une avancée supplémentaire en la matière.

Elle permettra aux habitants des 17 cantons du département de faire remonter les volontés locales, et de faire entendre leur voix dans le cadre de concertations.

Les membres de la commission formuleront également des propositions, sur des sujets tels que l'environnement, la santé, ou les mobilités, et participeront à la réflexion de nos politiques départementales.

Comment candidater ?

Jusqu'au 31 mars 2023, la période de candidature est ouverte en ligne sur legerscestvous.fr.

Les Gersoises et les Gersois ayant 16 ans ou plus et résidant dans le département, peuvent candidater.

Au total, 68 membres seront tirés au sort pour composer la Commission Consultative Citoyenne.

La Commission Consultative Citoyenne en pratique

La première séance de la Commission Consultative Citoyenne gersoise aura lieu au printemps 2023. Très rapidement, le premier sujet abordé sera la rédaction des règles du 3^{ème} Budget Participatif Gersois qui verra le jour en fin d'année.

4 réunions plénières seront organisées chaque année, durant lesquelles les membres devront se positionner sur un sujet déterminé et pour lequel des éléments de connaissance seront mis à disposition.